




Schola Europaea / Bureau du Secrétaire général

Unité Développement pédagogique

Réf. : 2020-10-D-11-fr-1

Orig. : FR



Décisions de la réunion en ligne du Conseil d'inspection mixte des 6 octobre (après-midi) et 7 octobre 2020

Approuvées par la Présidence française 2020-2021

III. POINTS

III.B. RAPPORTS

1. Rapports d'inspection d'établissement des Ecoles européennes :

A) Rapport final d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Luxembourg II du 2 au 6 mars 2020 (2020-03-D-7-en-1)

Le Conseil d'inspection mixte approuve le « Rapport final d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Luxembourg II ».

B) Rapports de suivi des inspections d'établissement menées dans les Ecoles européennes de :

– Bruxelles I du 14 mai au 18 mai 2018 (2020-09-D-2-en-1)

– Alicante du 7 mai au 11 mai 2018 (2020-09-D-3-en-1)

– Luxembourg I du 12 mars au 16 mars 2018 (2020-09-D-4-en-1)

Le Conseil d'inspection mixte approuve les 3 rapports de suivi des inspections d'établissement menées dans les Ecoles européennes de Bruxelles I, Alicante et Luxembourg I. Dans la mesure où le rapport de l'EE d'Alicante ne reflétait pas clairement si les recommandations de la dernière Inspection avaient pu être suivies, un nouveau rapport de suivi sera complété par l'Ecole puis présenté lors du CIM de février 2021.

2. Résumé de la deuxième série d'Inspections d'établissement en équipe (2020-09-D-6-en-1)

Pour garantir au mieux leur suivi, les recommandations majeures seront intégrées dans les Plans annuel et pluriannuel de chaque Ecole. Le Conseil d'inspection mixte approuve le rapport et le transmet au Comité pédagogique mixte pour son information.

III.D. RÈGLES/NORMES PÉDAGOGIQUES

2. Lignes directrices relatives aux Groupes de travail coordonnés par l'Unité de Développement pédagogique (2018-01-D-18-fr-7)

Etant conscient du grand nombre de Groupes de travail déjà existants, le CIM est d'accord que le GT « Assurance de la Qualité » devrait être notifié avant que la création d'un GT ne soit proposée. De plus, le CIM souhaite assurer que le GT « Assurance Qualité » ne bénéficiera que d'un pouvoir consultatif, et non décisionnel, tel que l'on pourrait le comprendre dans la modification proposée au point 1.1 « Création, planification et réalisation d'un groupe de travail par l'inspecteur ». Le C.I.M propose donc de modifier la formulation de ce paragraphe de sorte qu'on ne fasse pas référence à une décision mais à un avis du Groupe de travail « Assurance Qualité », avant la décision finale du Conseil d'inspection ad hoc. En outre, tout nouveau GT ne devra en aucun cas créer de mandat ou de tâches qui contredisent ou s'opposent aux priorités pédagogiques formulées par la Présidence.

Le Conseil est également enclin à maintenir l'organisation des réunions de Groupes de travail en priorité en ligne plutôt qu'in-situ, dès qu'il en a la possibilité et ce, quel que soit le sens de l'évolution de la crise sanitaire.

Le C.I.M approuve les modifications apportées au document, sous réserve de celle demandée en séance concernant le point 1.1, pour une entrée en vigueur immédiate.

Le document sera présenté au Comité budgétaire et au Conseil supérieur afin de les informer des réductions budgétaires qui résultent de la favorisation des réunions en ligne.

10. Proposition de nouveau mandat pour le groupe de travail Evaluation en primaire (2020-09-D-27-en-1)

Le Conseil d'inspection mixte soutient la demande de nouveau statut du Groupe de travail « Evaluation au cycle primaire » et lui octroie un caractère permanent, à l'instar de son pendant, le GT « Evaluation au cycle secondaire ».

III.F. AUTRES POINTS

8. Développement pédagogique et assurance qualité dans les Ecoles européennes (2019-2020) - Suivi au 30 juin 2020 (2019-08-D-11-fr-5)

Les Inspecteurs sont invités à faire part des ajouts ou corrections éventuels à apporter au document avant sa publication pour le Conseil supérieur.

Sous réserve de modification, le CIM approuve le document « Développement pédagogique et assurance qualité dans les Ecoles européennes (2019-2020) - Suivi au 30 juin 2020 ». La version finalisée du document sera annexée au « Rapport conjoint de la Présidence espagnole des Conseils d'inspection et du Comité pédagogique – Année scolaire 2019-2020 ».

9. Développement pédagogique et assurance qualité dans les Ecoles européennes (2020-2021) - planning à court et à long terme (2020-08-D-1-fr-1)

Le Conseil d'inspection mixte a pris note des priorités de la Présidence française, qui seront intégrées dans la prochaine version du document.

Au niveau des Inspecteurs à remplacer dans les Groupes de travail, un poste est à pourvoir au niveau du cycle primaire pour :

- Le GT « Assurance Qualité » ;
- Le Steering Committee des Ecoles agréées.

Pour ce-dernier, s'agissant d'un Groupe de travail dépendant de l'Unité Secrétariat, le choix du candidat reviendra au Secrétaire général.

Les Inspecteurs sont également invités à faire part de leurs éventuelles remarques ou demandes d'ajouts dans le document.

Sous réserve des ajouts et changements demandés en séance, et éventuellement envoyés ultérieurement à l'UDP, le CIM approuve le document. Une fois finalisé, il sera porté à la connaissance du Conseil supérieur, pour son information.

10. Planification des activités des Inspecteurs 2021 (2020-01-D-78-fr/en-2)

Le document n'a pas pu être finalisé car aucune vue d'ensemble sur la planification ne peut être envisagée à ce jour, en raison de la situation sanitaire. Le Conseil d'inspection mixte n'a donc pas pu prendre de décision. Un projet de planification avec les données dont dispose l'Unité Développement Pédagogique sera transmis aux Inspecteurs.

11. Domaines d'intérêt et d'expertise des Inspecteurs maternel/primaire et secondaire des Ecoles européennes (2020-02-D-15-fr/en-2)

Le Conseil d'inspection mixte approuve le document sous réserve d'éventuelles corrections ou mises à jour. Le document finalisé sera communiqué à tous les Inspecteurs et publié sur DOCEE.